

29.05.2012 - 11:30 Uhr

Migros déclarera l'origine des produits provenant des colonies de peuplement israéliennes

Zürich (ots) -

Migros compte dans son assortiment quelques articles d'origine israélienne dont certains proviennent de territoires palestiniens où des colonies de peuplement israéliennes ont été implantées. C'est le cas de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Or, pour l'ONU et le Conseil fédéral, ces colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international. A l'avenir, l'origine de ces produits devra être déclarée.

Jusqu'ici, nos clients n'ont jamais été en mesure de savoir avec précision si un produit israélien provient ou non de l'un de ces territoires où ont été implantées des colonies de peuplement. Migros souhaite garantir à l'avenir plus de transparence au travers d'une déclaration de produit claire. Aussi se donne-t-elle pour mission de faire figurer sur les produits concernés la mention "Cisjordanie, zone de peuplement israélienne" ou "Jérusalem-Est, zone de peuplement israélienne". Il est prévu que l'introduction de la nouvelle déclaration d'origine sera effectuée dans le courant de l'année 2013, une opération pour laquelle Migros sera tributaire d'informations exactes données par ses fournisseurs.

Zurich, le 29 mai 2012

Contact:

Monika Weibel, Mediensprecherin MGB, Tel. 044 277 20 63,
monika.weibel@mgb.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100719206> abgerufen werden.